



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

La Compagnie des îles de l'Amérique, 1635-1651 : une entreprise coloniale au XVII^e siècle / Éric Roulet
éd. Presses universitaires de Rennes, 2017
cote : 61.835

Sous l'impulsion donnée par Richelieu, la Compagnie vit une quinzaine d'années. Elle élargit, aux Antilles, le champ français, ouvert dix ans plus tôt à Saint-Christophe.

Elle se réforme en 1642 puis vend son domaine, souvent à d'anciens associés, lors de sa dissolution en attendant que l'État ne reprenne l'initiative dans les débuts du règne personnel de Louis XIV.

Pour quinze ans de fondation et d'activités françaises dans l'arc antillais, l'auteur donne 810 pages, dont 592 de texte, 175 d'annexes, listes, cartes et documents, puis les sources exhaustives et l'index : on touche à l'exemplarité d'un travail universitaire qui laboure un champ précis mais restreint relativement, dans le temps et l'espace, avec une appréciable clarté d'exposition : sept parties regroupent les thèmes des différents chapitres, avec une conclusion partielle pour résumer les acquis de chaque partie, avant la conclusion générale. Le lecteur y trouve son compte, comme le chercheur découvrira dans les annexes précisions ponctuelles et documents qui peuvent l'éclairer.

L'analyse est donc particulièrement fouillée. La première partie retrace la reformation de la Compagnie, poussée par un Richelieu qui y prend des intérêts et entraîne le groupe de ses familiers pour les affaires maritimes : contrat est passé avec la monarchie, avec délégation de souveraineté pour la mise en valeur d'îles, après Saint-Christophe qui fournissait déjà le tabac, le pétun.

Les associés de 1635, leurs liens d'affaires, l'endogamie du milieu, les demandes envers le pouvoir sont passés en revue dans la deuxième partie. On retrouve bien sûr les Fouquet, les Loynes qui, à la même époque, s'intéressent à Madagascar et à l'Océan Indien, sans persévérance particulière, les déboires de Flacourt en témoignent.

Mais les Antilles sont plus proches et le profit n'est pas la seule préoccupation des associés.



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

La troisième série d'analyses porte sur les agents de la Compagnie dans les îles : administrateurs, écrivains, commis, gens qui abusent parfois et qu'il faut contrôler.

Cependant, la Compagnie commissionne dans l'ensemble des gens sérieux et les conflits naissent plutôt avec les gouverneurs, longtemps en place, comme Poincy, limogé en 1644 et qui se rebelle. L'administration française des îles est plus pyramidale que celle, plutôt collégiale et bourgeoise, instaurée à la même époque par les Hollandais de la WIC, leur Compagnie des Indes occidentales. En fait, l'efficacité de la Compagnie hollandaise par rapport à la française n'est pas évidente, l'évacuation du Brésil en témoigne, quelque temps après la déconfiture de la Compagnie française.

Si l'on considère, en 4^e partie, les bases de la Compagnie en métropole, les ports normands restent privilégiés par rapport à la Rochelle et Nantes, en ce XVII^e siècle. On reste donc, quant à la géographie et aux structures du commerce atlantique français, avec marchands régnicoles et correspondants étrangers établis sur place, dans la continuité d'un long terme, affiché déjà tout au long du XVI^e siècle et auparavant : les études naguère conduites et toutes celles animées par Michel Mollat (peu cité ici dans la bibliographie) l'ont largement établi.

De fait, comme nous le répétait le même Michel Mollat, les analyses qui corroborent avec précision des résultats déjà synthétiquement connus, sont aussi précieuses pour la science historique - et c'est ce que nous avons ici - que celles qui prétendent innover radicalement.

Ainsi cet ouvrage n'apporte-t-il pas substantiellement des résultats que nous ne sachions ou que nous ne présumions pas déjà, ni dans les analyses que nous venons d'évoquer, ni dans les développements des trois parties subséquentes. Rappelons-les : c'est d'abord l'expansion, à cette période, dans les îles, Guadeloupe, Martinique, Grenade, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, avec leur peuplement, engendrant une société diversifiée et hiérarchisée où l'esclavage africain se met en place, sans passer encore par une traite directe avec l'Afrique, non pratiquée par les Français à cette époque. Ensuite, l'auteur analyse l'activité économique où le volontarisme ne suffit pas à compenser la faible rentabilité des productions, comme celle toute nouvelle du sucre mais qui ne saurait en cette période concurrencer un Brésil en pleine activité sucrière.

Finalement, les médiocres rentrées, le fiasco de la Guadeloupe mènent en 1651 à la liquidation de la Compagnie qui vend ses îles. Si le livre n'infirme pas les connaissances déjà établies, son mérite est de détailler une analyse de fond d'un échec, à terme, qui doit être nuancé : en effet, les jalons (peuplement, orientation des productions) sont posés dès cette époque par la Compagnie, pour une colonisation ultérieure, reprise par la monarchie.

La Compagnie des îles est bien une entreprise coloniale, peut-être dissoute au milieu du XVII^e, la conjoncture française l'explique largement, mais une entreprise qui marque, au fond, une réussite transitoire, donc nécessaire, pour asseoir plus tard une politique coloniale plus clairement dessinée, au temps d'un Colbert qui y engage des moyens de l'État, instruit par l'expérience.

Philippe Bonnichon